



# Arrêtés municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE** 

#### **STATIONNEMENT**

**AVENUE GEORGES GOSNAT (R.D.154)** 

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une récupération d'un local commercial, le Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine, agissant pour le compte de l'Association Sud – 76 avenue Georges Gosnat – 94200 Ivry-sur-Seine, demande l'installation d'une benne,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue Georges Gosnat <u>au droit du n°90</u> à compter du 23 mai 2024 à 8 heures jusqu'au 24 mai 2024 à 18 heures :

• Neutralisation de la place de stationnement afin de permettre l'installation d'une benne.

## ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

#### ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



### ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 23 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 2 3-MAI 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire,

Le Directeur des Espaces Publics

François Presset